

**DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**  
SERVICE DE L'ACTION SOCIALE  
OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE-MALADIE ET  
DES BOURSES D'ÉTUDES

## Calcul du revenu déterminant et limites de revenus annuels donnant droit à un subside extraordinaire

Le revenu déterminant (RD) se compose ainsi :

<b>+</b>	Du total du revenu effectif tel qu'il ressort du <b>chiffre 5.5 (colonne revenu)</b> de la déclaration fiscale courante, à l'exclusion de la valeur locative privée (valeurs liées à l'habitation privée)
<b>+</b>	Du 30 % de la fortune effective de la déclaration fiscale après déduction de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 4'000.- pour une personne seule</li> <li>• CHF 8'000.- pour un couple</li> <li>• CHF 2'000.- pour chaque enfant mineur à charge</li> </ul> mais, par unité économique de référence, <b>au maximum CHF 10'000.-</b>
<b>-</b>	Des cotisations à l'AVS-AI
<b>-</b>	Des pensions alimentaires versées
<b>-</b>	Des dépenses professionnelles principales et accessoires (max. CHF 10'000.- et CHF 2'400.-)
<b>=</b>	<b>Revenu déterminant</b>

Les limites de revenus déterminants annuels (en francs) donnant droit à un subside extraordinaire sont :

<b>Un adulte seul (dès 26 ans)</b>			
Sans enfant		jusqu'à max.	46'000.-
<b>Un adulte (dès 26 ans) seul avec enfants (0 à 18 ans)</b>			
1	enfant	jusqu'à max.	65'089.-
2	enfants		72'824.-
3	enfants		80'560.-
4	enfants		88'295.-
5	enfants		96'030.-
6	enfants		103'765.-
<b>Un couple d'adultes avec et sans enfants</b>			
0	enfant	jusqu'à max.	67'551.-
1	enfant		100'939.-
2	enfants		104'317.-
3	enfants		104'755.-
4	enfants		111'382.-
5	enfants		118'008.-
6	enfants	124'634.-	
<b>Un jeune adulte (19 ans à 25 ans) seul avec et sans enfants</b>			
0	enfant	jusqu'à max.	34'348.-
1	enfant		61'489.-
2	enfants		69'224.-
3	enfants		76'959.-
4	enfants		84'695.-
5	enfants		92'430.-
6	enfants	100'165.-	

**DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**SERVICE DE L'ACTION SOCIALE  
OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE-MALADIE ET  
DES BOURSES D'ÉTUDES

<b>Un couple de jeunes adultes avec et sans enfants</b>			
0	enfant	jusqu'à max.	52'955.-
1	enfant		84'499.-
2	enfants		90'927.-
3	enfants		97'554.-
4	enfants		104'180.-
5	enfants		110'806.-
6	enfants		117'433.-
<b>Un couple d'un adulte et d'un jeune adulte avec et sans enfants</b>			
0	enfant	jusqu'à max.	63'602.-
1	enfant		86'991.-
2	enfants		94'529.-
3	enfants		101'155.-
4	enfants		107'682.-
5	enfants		114'408.-
6	enfants		121'034.-